



Paris, le 8 avril 2010

Madame Valérie PÉCRESSE
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
21 rue Descartes
75005 PARIS

Madame la Ministre,

Les syndicats des Bibliothèques de l'enseignement supérieur (CFDT, CGT, FO, FSU, UNSA) réunis en intersyndicale souhaitent par ce courrier répondre à votre discours du 17 février 2010 à l'Université de Paris 13, dans lequel vous avez présenté comme axe prioritaire l'élargissement massif des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires, de 65 heures à 84 heures par semaine.

Nous sommes, comme vous, très attachés à un service public de qualité.
Nous pensons qu'il faut répondre aux besoins légitimes des étudiants et des chercheurs.

Mais quels sont véritablement les besoins de nos usagers ? Quels services peut-on leur offrir, et dans quelles conditions, en augmentant les horaires d'ouverture à tout prix et aussi vite que possible (dès les vacances de Pâques, deux mois après votre annonce !), avec du personnel non qualifié ?

Une bibliothèque n'est pas simplement un espace chauffé et convivial !

S'agit-il de répondre aux besoins du service public universitaire, ou de pratiquer une stratégie de communication ?

Les horaires de la plupart des BU ont déjà fortement augmenté ces dernières années, et ce en sous-effectifs, et sans création de postes statutaires. Que proposez-vous, Madame la Ministre, pour les personnels en postes qui voient chaque année leurs conditions de travail et de vie personnelle se dégrader ?

La solution que vous préconisez est de recruter des moniteurs étudiants ou de payer des heures supplémentaires aux agents titulaires, et ceci dans des conditions laissées à l'appréciation de chaque président d'université, dans le cadre de la loi d'autonomie (LRU).

Employer des moniteurs-étudiants à la place de personnels statutaires, n'est-ce pas à terme précariser et déqualifier le service public ? Plus que jamais nous défendons la spécificité et la technicité de nos métiers.

Les emplois correspondant aux besoins permanents des BU doivent être occupés par des postes de personnels statutaires (comme le prévoit le code de l'éducation).

Proposer des heures supplémentaires à des personnels sous payés peut apparaître comme une solution à laquelle devront se résoudre des personnels dont le pouvoir d'achat est chaque année rogné (revalorisation indiciaire notoirement insuffisante, gel de l'indemnitaire voire versement inférieur aux taux légaux !). Savez-

vous ce que gagne par exemple un magasinier de 1^{ère} classe ? 1290 € par mois au bout de 15 ans de service. Avec une progression de 4 points depuis 2007 ! Et il faudrait venir travailler la nuit et le dimanche ! Si l'on veut proposer aux lecteurs une bibliothèque de qualité avec des personnels motivés, ne faut-il pas d'abord reconnaître et valoriser le travail de ces personnels, c'est-à-dire revaloriser réellement leurs salaires ?

Par ailleurs nous vous rappelons que l'ouverture d'un établissement public le soir et le week-end implique des mesures similaires aux ouvertures en journée et en semaine, notamment en matière de maintenance informatique, de sécurité, de service médical, de restauration, de chauffage, de nettoyage,... Le plan BU induirait-il l'ouverture de tous les autres services de l'université le soir et le week-end ?

Il est nécessaire de tenir compte également des moyens de transport fonctionnant le soir et le week-end, notamment pour les bibliothèques situées loin du centre des villes.

Nous constatons, une nouvelle fois, que ces mesures ont été prises de façon autoritaire, sans concertation avec les personnels concernés, ni avec les organisations syndicales de la filière Bibliothèques.

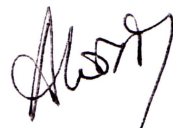
Nous savons que la CPU et l'ADBU ont demandé également des moyens humains. Pour nous, organisations syndicales, cela signifie des postes statutaires.

L'annonce de nouveaux projets d'extension d'horaires, dans de telles conditions, a déjà provoqué de réelles tensions dans plusieurs établissements. Au SCD de l'Université Lyon 1, notamment, les personnels ont immédiatement réagi au nouveau projet d'extension d'horaires (à 75 heures par semaine, au lieu de 68h30 actuellement à la BU Sciences et 66h à la BU Santé) par une grève le 12 mars et une nouvelle grève aura lieu le 9 avril si ce projet local n'est pas abandonné. Nationalement, l'intersyndicale des bibliothèques soutient la lutte de ces collègues.

Nous vous informons de notre intention d'associer l'ensemble des collègues à cette démarche en reprenant cette lettre sous forme de pétition et demandons à être reçus très rapidement à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre attachement au service public et nos respectueuses salutations.

Pour les organisations CFDT, CGT, FO, FSU, UNSA,



Arlette LEMAIRE
Co-secrétaire générale du SNASUB-FSU

Contacts :

SNASUB-FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS

Tél. 01 41 63 27 51 / 01 41 63 27 52 – Fax 01 41 63 15 48 – snasub.fsu@snasub.fr

CFDT : bib@sgen.cfdt.fr

CGT : ferc-sup.info@ferc.cgt.fr

FO : snpreesfo@fr.oleane.com

UNSA : snptes@snptes.org